



Mémento, le vocabulaire quotidien au collège 28/04/2020

A

A.T.T.E.E OU Agents (Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement)	Personnels assurant le nettoyage, les réparations des locaux (Maintenance) et le service de restauration.
Absences	Toute absence doit être signalée au collège le plus tôt possible en appelant la vie scolaire.
Agent comptable	Le collège Peiresc dépend d'un point de vue comptable du Lycée Dumont d'Urville et c'est l'Agent comptable, qui encaisse les chèques, effectue les reversements, les paiements.
Aides à la scolarité	Il existe au sein de l'établissement 2 fonds sociaux : le fonds social collégien et le fonds social cantines qui permettent de faire face à des difficultés ponctuelles de certaines familles. C'est le Chef d'établissement qui décide de l'allocation de ces aides après avis d'une commission composée de l'Assistante Sociale et du Gestionnaire. Un dossier peut être retiré au collège auprès du secrétariat, de l'intendance ou de l'Assistante Sociale.
Aides extérieures	<ul style="list-style-type: none"> * La C.A.F. alloue l'aide de rentrée scolaire (ARS) * Le Conseil Départemental attribue des aides aux études secondaires. * D'autre part, des aides peuvent être demandées auprès d'autres organismes, tels que le C.C.A.S. de Toulon (Centre Communal d'Action Sociale).
Assiduité	L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Tout manquement à cette obligation conduit à un signalement.
Assistante sociale	Mme COLOMBANI assure une permanence les lundis et jeudis. Vous pouvez la contacter pour tous vos problèmes.
Assistants d'éducation	Ils sont recrutés directement par l'établissement et assurent des fonctions de surveillance, d'animation, d'aide aux devoirs et d'éducation.

Association sportive	Elle est animée au sein de l'établissement par un groupe de professeurs d'E.P.S et sous la présidence du Chef d'établissement qui vous proposera différentes activités tout au long de l'année scolaire, le mercredi après-midi et parfois le midi. La licence UNSS est obligatoire.
Assurances	Elle n'est pas obligatoire, mais est préconisée pour la responsabilité civile. Elle est toutefois exigée pour toutes les activités qui se déroulent à l'extérieur du collège.
Autorisation exceptionnelle de sortie du collège	Faire une demande écrite sur le carnet de correspondance à la vie scolaire. Contacter les CPE si nécessaire.

B

Bourse de collège	Peuvent en bénéficier certains élèves selon certains critères de ressources. Il existe 3 taux différents selon les ressources. Le recensement s'effectue en début d'année scolaire pour versement à chaque fin de trimestre. Les dossiers doivent être remis au collège le 1er octobre. Si un changement de situation intervient, un dossier peut être déposé en cours d'année.
Brevet des Collèges (D.N.B.)	C'est un diplôme national qui se déroule en fin de troisième et qui clôt les études au collège. Des brevets blancs (essais) sont proposés au cours de l'année. Prévoir la carte nationale d'identité (C.N.I.).
Bilan périodique (bulletin scolaire)	Document récapitulatif du suivi des acquis des élèves par matière transmis chaque semestre aux parents.

C

C.D.I. (centre de documentation et d'information)	Bibliothèque du collège accueillant élèves et professeurs pour leurs recherches documentaires. Outil de travail indispensable. Les élèves peuvent y emprunter des livres.
C.I.O. (centre d'information et d'orientation)	Centre donnant des conseils quant à l'orientation des élèves, au choix d'études. Une permanence est assurée au collège par Mme AMAND. Pour prendre rendez-vous, appeler le collège ou le C.I.O. (04 94 89 93 93).
Carnet de liaison	Ce carnet personnel distribué à chaque élève permet d'établir une liaison entre la maison et le collège concernant la scolarité. On y trouve aussi le règlement intérieur, la charte internet. Le carnet doit être bien tenu.
Changements dans la famille	Tout changement d'adresse, de téléphone ou de situation familiale doit être signalé au secrétariat de direction.
Conflit	Il peut y avoir conflit entre les élèves et les membres de la communauté éducative. La vie scolaire (CPE et AED) s'occupe de régler ces conflits et, au besoin la Direction (Principal ou Principal adjoint).

Conseil d'administration	Instance du collège présidée par le Chef d'établissement, au sein de laquelle toutes les décisions sont prises par vote. Six représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves sont élus.
Conseil de classe	A chaque fin de semestre, ce conseil présidé par le Chef d'établissement ou le Chef d'établissement-adjoint selon les classes, est composé de professeurs, d'élèves et de parents d'élèves discute de chaque élève d'une classe, au vu des compétences acquises. Il propose également passage ou redoublement.
Conseil de discipline	Instance jugeant des élèves ayant enfreint de façon grave ou répétée le règlement intérieur.
Conseiller principal d'éducation (C.P.E.)	Mmes DELON et VIEVILLE ont en charge la vie scolaire avec les assistants d'éducation (A.E.D). Pour les retards, absences ou problèmes de comportement, une punition oblige l'élève à rester ou à venir au collège en dehors de son temps de cours, y compris le mercredi après-midi, voire le samedi

D

Dégradation	Toute détérioration de matériel au sein du collège donne lieu à une facture adressée aux parents de l'élève pris en flagrant délit
Délégué des élèves	Trois élèves sont élus délégués de leur classe par les autres élèves de leur classe. De la même façon, deux élèves sont élus comme représentants des élèves au Conseil d'administration. Ils bénéficient d'une formation
Délégué des parents	Il existe des parents d'élèves au niveau des conseils de classe Il existe également six délégués des parents d'élèves au niveau du Conseil d'administration élus par tous les parents d'élèves proposés sur des listes indépendantes ou des associations nationales de parents d'élèves (FCPE ou PEEP)
Demi-pension	Statut choisi par les élèves en début d'année scolaire et donnant droit à manger au self à un prix forfaitaire fixé pour une année civile avec trimestres différenciés selon le nombre de jours
Dispenses de sport	Elles doivent être motivées par un problème médical avec certificat médical pour pouvoir être prises en compte dans la dispense de sport.
Drogue	Il est formellement interdit d'introduire ou de consommer des produits illicites au sein de l'établissement. Un tel acte pourra donner lieu à la saisine du conseil de discipline qui pourra infliger une exclusion définitive et à un signalement à la Police.
Droits	Les élèves ont des obligations, mais aussi des droits qui répondent aux droits de l'Homme et aux droits de l'Enfant.

E

Ecoute	Elle est considérée comme fondamentale au sein du collège. Vous trouverez toujours une oreille attentive auprès des professeurs ou des autres membres de la communauté scolaire. Entre vous, il est également important de savoir vous écouter mutuellement, car on a toujours quelque chose à apprendre des autres.
Emploi du temps	Chaque élève d'une classe donnée a un emploi du temps déterminé en fonction des options choisies. Il est noté dans le carnet de liaison.
Equipe de direction	L'équipe de direction est constituée du Chef d'établissement (Principal) et du Chef d'établissement-adjoint (Principal adjoint) issus du corps d'Etat des personnels de direction ainsi que de l'Adjoint gestionnaire (spécialisé dans la gestion matérielle, administrative et financière) issu du corps des Attachés des Administrations d'Etat (AAE)
EXEAT (appelé aussi certificat de radiation)	Certificat fourni lors d'un changement d'établissement attestant que les parents sont à jour vis-à-vis de l'établissement qu'ils quittent.

F

Fonds social collégien et des cantines	Dotations allouées par l'Etat à chaque établissement scolaire du 2nd degré qui permet d'aider ponctuellement des familles en difficulté tant au niveau de la scolarité que de la demi-pension.
---	--

G

Adjoint-Gestionnaire (appelé parfois aussi Intendant)	Il est le Chef de service des agents d'entretien et de restauration. Il s'occupe de tout ce qui est financier, à savoir frais de demi-pension, bourses, dégradations, aides du fonds social.).Il constitue avec le Chef d'établissement et son adjoint <u>l'équipe de direction du collège</u>
--	---

I

Incivilités	On entend par incivilités, tous propos ou actes injurieux, insultes, violences ou dégradations. Celles-ci sont réprimandées.
Infirmière	L'infirmière scolaire, Mme JAKAB, accueille, de préférence aux récréations, les élèves souffrant physiquement ou psychologiquement et les oriente, les soigne ou les reconforte. Présente TOUS les matins.
Inspecteur d'académie (dénommé depuis mars 2012 D.A.S.E.N : Directeur Académique des Services de l'E.N)	En-dessous du Recteur, En tant qu'adjoint du Recteur, il est le supérieur hiérarchique direct des établissements. Il y a un DASEN par département (souvent secondé dans les gros départements par un DASEN adjoint appelée DAASEN).

J

Jumelage/Echange	Voyage impliquant un échange, c'est-à-dire une réciprocité. Nos élèves vont dans un pays et sont parfois accueillis dans les familles des correspondants et de la même façon les élèves du pays viennent en France à des rythmes différents (Au collège Peiresc, nous avons un échange avec....).
Justificatifs d'absences et de retards	Téléphoner à la vie scolaire pour informer des absences et retards, renseigner le carnet de correspondance.

L

Laïcité	Désormais depuis 2004, la loi s'applique et un encart figure dans le carnet de liaison pour en préciser les modalités d'application.
----------------	--

M

Maladie contagieuse	Tout élève contractant une maladie contagieuse doit rester en dehors du collège jusqu'à guérison complète, afin d'éviter la contamination d'autres élèves. Contacter l'infirmière du collège. Un certificat médical est demandé au retour.
Médecin scolaire	Un médecin scolaire existe par secteur et a une mission de santé publique. Par l'intermédiaire de l'infirmière, Mme JAKAB, il est possible de rencontrer ce médecin : le Docteur DEFRAIZE.
Médicaments	A déposer à l'infirmierie dans le cadre d'un PAI.
Mixité	C'est un maître mot au collège Peiresc, car il existe, comme dans tout collège public, une mixité des sexes (garçons/filles), mais aussi une mixité sociale et des origines géographiques diverses.

O

Objets confectionnés	Objets fabriqués par les élèves dans le cadre des cours de technologie et achetés par ceux-ci pour pouvoir les emporter chez eux à la fin de l'année scolaire. Les tarifs sont votés au Conseil d'administration.
Orientation	Le collège met en œuvre des actions d'information sur l'orientation en relation avec les lycées d'accueil. Après la classe de troisième, les élèves entrent, selon leurs résultats et leurs intérêts, soit en seconde générale ou technologique, soit en C.A.P. ou seconde professionnelle (afin de préparer un BAC PRO), soit en apprentissage.

P

Politesse	Elle est de rigueur au sein du collège (dès l'entrée) et toute incivilité (voir ce mot) est punie ou sanctionnée (cf R.I). La politesse est une condition de bonnes relations au sein de la communauté éducative.
Primo-arrivants non francophones (ENAF)	Les élèves qui arrivent de l'étranger et qui n'ont pas déjà été scolarisés en France, bénéficient à leur arrivée d'un enseignement de français langue étrangère. Après quelques semaines de cet enseignement, ils intègrent progressivement une classe de collège.
Principal	Chef d'établissement en collège : Monsieur GILLOUX
Principal-adjoint	Chef d'établissement-adjoint en collège : Mme SOLINET.
Professeur principal	Chaque classe a un professeur principal qui est l'interlocuteur privilégié des parents pour toutes les questions liées aux résultats.
Projet d'établissement	Il fixe pendant 3 ou 4 années les objectifs pédagogiques de l'établissement en s'appuyant sur les objectifs de l'académie.
Punition	Elle est infligée à tout élève ayant commis des incivilités ou dégradations ou tout acte contraire au règlement intérieur. La liste des punitions est fixée par le règlement intérieur.

R

Racisme	Tout acte de racisme, c'est-à-dire toute agression verbale ou physique liée à l'origine d'un élève, se produisant au sein du collège sera sévèrement sanctionné.
Recteur	Supérieur hiérarchique au niveau de l'Académie qui donne les directives et objectifs fixés par le Ministère.
Règlement intérieur	Il s'agit des droits et devoirs qui s'appliquent au sein de l'établissement et qui doivent être respectés par tous les membres de la communauté scolaire.
Relevé d'évaluation	Les élèves ne reportent plus leurs évaluations sur leur carnet de liaison. Un relevé des évaluations figure sur le module Pronote et est complété au fur et à mesure par les enseignants (lien de l'espace parent sur le site du collège).
Rencontre individuelle Parents/Professeurs (R.i.P.P)	Lors de cette réunion, les parents peuvent s'entretenir individuellement avec chacun des professeurs de leur enfant. Par ailleurs, les parents peuvent demander à rencontrer, quand il y a un problème, le professeur principal ou tout professeur de leur enfant par le biais du carnet de correspondance.

Respect	Le respect sous toutes ses formes est de mise au sein du collège. Le manquement au respect donnera lieu à des sanctions.
Restauration/self/cantine	Elle est assurée au sein du collège par deux cuisiniers. Les demi-pensionnaires peuvent y manger toute l'année. Les externes peuvent manger au ticket de façon exceptionnelle (tarif de 3,5 € pour 2020). L'établissement essaie de mettre en place une politique de l'alimentation s'appuyant sur la variété et la qualité. Charte de qualité signée avec le département.
Retards	Ils doivent être exceptionnels et dûment justifiés. L'élève en retard se présente au bureau de la vie scolaire avant d'entrer en cours.
Retenue	Lorsque le règlement intérieur a été enfreint, une punition est décidée qui oblige le plus souvent l'élève à rester ou à venir au collège en dehors de son temps de cours, pour y effectuer un travail donné

S

Sanction	Synonyme de punition (voir la définition) mais légalement d'un niveau supérieur.
Secteur	C'est la zone géographique de recrutement d'un collège, d'un lycée.
Sécurité	Un exercice d'évacuation est obligatoirement réalisé chaque trimestre. Tout élève déclenchant une alarme injustifiée sera remis à ses parents immédiatement et une procédure disciplinaire sera engagée.
Assistants d'Education-AED- (appelés aussi Surveillants)	Sous la conduite des CPE, Mmes DELON et VIEVILLE, ils assurent la surveillance et le respect du règlement intérieur au sein de l'établissement.

T

Tenue vestimentaire	Une tenue vestimentaire correcte est exigée au sein du collège.
T.I.C. (Travaux d'intérêt collectif)	Ils peuvent être imposés comme mesure de réparation ou dans le cadre d'une sanction de type mesure de responsabilisation. Cela pourra être le nettoyage des tables au restaurant scolaire, d'une classe ou le ramassage des feuilles et papiers à l'extérieur.
Transports	<p>* Bus : le collège n'a pas légalement à répondre des problèmes qui surviendraient à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Cependant, il est rappelé que la sécurité est l'affaire de tous et que tout comportement contraire pourra donner lieu à sanction.</p> <p>* Deux roues : un parking 2 roues est mis à disposition des élèves, mais l'établissement décline toute responsabilité concernant les vols ou dégâts occasionnés sur ceux-ci.</p>

Tuteur/tutorat	Les élèves peuvent avoir pour les soutenir dans leur scolarité un tuteur adulte ou un tuteur élève plus âgé.
-----------------------	--

U

U.N.S.S.	Union nationale des sports scolaires : elle permet aux élèves d'exercer des activités sportives, dans le cadre de l'association sportive, sous la direction des professeurs d'E.P.S. au sein du collège et de participer à des manifestations départementales ou nationales.
-----------------	--

V

Valeurs	Le collège est un lieu de respect de toutes les valeurs républicaines.
Violence	Tout acte de violence (bagarres, insultes...) au sein de l'établissement est réprimé, cela est consigné dans le règlement intérieur. L'élève ayant commis de tels actes est passible de sanctions.
Voyages	Les professeurs peuvent proposer des voyages en lien avec les programmes. Si le voyage a pour destination un pays étranger, les élèves doivent être munis d'une carte nationale d'identité. Le collège se charge de faire la demande d'autorisation de sortie du territoire. Pour les élèves de nationalité étrangère, d'autres formalités sont nécessaires (voir avec le secrétariat du collège). Une aide financière peut être obtenue pour le financement : auprès des comités d'entreprise (C.E.), auprès du C.C.A.S. ... ou constitution de dossiers de fonds sociaux.

Mise à jour du 27/04/2020.
GG28 avril 202028/04/2020